

**RAPPORT N° 04/5-11
au Conseil Municipal**

OBJET

**REAMENAGEMENT ET EXTENSION
DE L'ANCIENNE ECOLE ANNEXE «LES TULIPIERS»
EN STRUCTURE D'ACCUEIL POUR JEUNES ENFANTS**

**MODIFICATION DE LA DELIBERATION N° 03/6-33 DU 16 DECEMBRE 2003
APPROBATION DU PROJET ET DE LA PROCEDURE
AUTORISATION DE SIGNER LES MARCHES**

La Mini Crèche «Les Flibustiers» à Moufia ne répond plus aux besoins, aux contraintes et exigences actuelles en matière d'accueil de la petite enfance.

Le projet futur consiste en le réaménagement d'une structure sur le site de l'ancienne Ecole Annexe «Les Tulipiers» pour en faire une Crèche - Multi Accueil - Halte Garderie, pour un total de 42 places dont 34 en accueil permanent (enfants de 0 à 3 ans), 8 en multi accueil (enfants de 15 mois à 6 ans), 3 en halte-garderie et 5 en accueil régulier à temps partiel.

Par Délibération n° 03/6-33 du 16 décembre 2003, vous aviez approuvé ces travaux.

Les modifications portent sur le contenu des lots et sur l'augmentation du montant prévisionnel de l'opération.

La nouvelle décomposition des lots techniques est la suivante :

- Lot 1 démolitions - VRD - aménagements extérieurs - clôtures,
- Lot 2 gros œuvre - charpente - couverture - cloisons - revêtements durs - étanchéité,
- Lot 3 menuiseries extérieures - protection - serrurerie,
- Lot 4 menuiseries bois - faux plafonds modulaires,
- Lot 5 plomberies - sanitaires,
- Lot 6 électricité - téléphone - télévision,
- Lot 7 climatisation - ventilation,
- Lot 8 revêtements de sols souples,
- Lot 9 peintures.

Le nouveau montant de l'ensemble des travaux est estimé à 823 585,00 euros TTC.

Les crédits nécessaires sont prévus sous les Chapitre 23 et Article 2313 du Budget principal 2004.


La Commission d'Appel d'Offres, réunie le 10 novembre 2004, a retenu les entreprises suivantes :


LOT	ENTREPRISE	MONTANT (euros HT)
1	VS TRAVAUX	135 664,00
2	VS TRAVAUX	282 635,60
7	VS TRAVAUX	15 400,00
8	VS TRAVAUX	29 759,00
9	JSPB	27 601,41

Je vous demande donc :

- 1° d'approuver la modification concernant le contenu des lots au titre de l'opération de réaménagement et d'extension de l'ancienne Ecole Annexe «Les Tulipiers» en structure d'accueil pour jeunes enfants ;
- 2° d'adopter la procédure de passation, le mode de dévolution et les caractéristiques du marché, comme suit :
 - procédure d'appel d'offres ouvert (articles 10, 33, 57 à 59 du code des marchés publics) ;
 - marché décomposé en neuf lots techniques précités ;
 - enveloppe budgétaire : Budget principal 2004 - les crédits définis seront inscrits sous les Chapitre 23 et Article 2313 (nouveau coût estimatif de 823 585,00 € TTC) ;
- 3° de prendre acte du lancement de la procédure d'appel d'offres ;
- 4° de m'autoriser à passer les marchés de travaux avec les entreprises retenues par la commission d'appel d'offres, comme exposé ci-dessus, et à signer les actes y afférents.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE DEPUTE MAIR

René-Paul VICTORIA



DELIBERATION N° 04/5-11
au Conseil Municipal
en séance du vendredi 12 novembre 2004

OBJET

**REAMENAGEMENT ET EXTENSION
DE L'ANCIENNE ECOLE ANNEXE «LES TULIPIERS»
EN STRUCTURE D'ACCUEIL POUR JEUNES ENFANTS**

**MODIFICATION DE LA DELIBERATION N° 03/6-33 DU 16 DECEMBRE 2003
APPROBATION DU PROJET ET DE LA PROCEDURE
AUTORISATION DE SIGNER LES MARCHES**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code des Marchés Publics ;

Vu la Délibération n° 03/6-33 du Conseil Municipal en séance du 16 décembre 2003 ;

Vu la décision de la Commission d'Appel d'Offres réunie le 10 novembre 2004 ;

Considérant les crédits imputés au Budget principal 2004 sous les Chapitre 23 et Article 2313 ;

Sur le RAPPORT N° 04/5-11 du Député-Maire ;

Vu le rapport de Madame Claudine GERMAIN, 13ème Adjointe, présenté au nom des Commissions 1° Vie Familiale, et 2° Finances et Administration Générale ;

Sur l'avis favorable desdites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

ARTICLE 1

Approuve le nouveau contenu des lots au titre de l'opération de réaménagement et d'extension de l'ancienne Ecole Annexe «Les Tulipiers» en structure d'accueil pour jeunes enfants.

ARTICLE 2

Adopte la procédure de passation, le mode de dévolution et les caractéristiques du marché, comme suit :

DELIBERATION N° 04/5-11

- . procédure d'appel d'offres ouvert (articles 10, 33, 57 à 59 du code des marchés publics) ;
- . marché décomposé en neufs lots techniques :
 - Lot 1 démolitions - VRD - aménagements extérieurs - clôtures,
 - Lot 2 gros œuvre - charpente - couverture - cloisons - revêtements durs - étanchéité,
 - Lot 3 menuiseries extérieures - protection - serrurerie,
 - Lot 4 menuiseries bois - faux plafonds modulaires,
 - Lot 5 plomberies - sanitaires,
 - Lot 6 électricité - téléphone - télévision,
 - Lot 7 climatisation - ventilation,
 - Lot 8 revêtements de sols souples,
 - Lot 9 peintures ;
- . enveloppe budgétaire : Budget principal 2004 - les crédits définis seront inscrits aux Chapitre 23 et Article 2313 (coût estimatif de 823 585,00 € TTC).

ARTICLE 3

Prend acte du lancement de la procédure d'appel d'offres.

ARTICLE 4

Autorise le Député-Maire à passer les marchés de travaux avec les entreprises retenues par la Commission d'Appel d'Offres, comme suit :

LOT	ENTREPRISE	MONTANT (euros HT)
1	VS TRAVAUX	135 664,00
2	VS TRAVAUX	282 635,60
7	VS TRAVAUX	15 400,00
8	VS TRAVAUX	29 759,00
9	JSPB	27 601,41

ARTICLE 5

Autorise le Député-Maire à signer les actes y afférents.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le **19 NOV. 2004**

LE DEPUTE

Maire de Saint-Denis
Maire de Réunion
René-Paul VICTORIA



RAPPORT DE LA C.A.O

OBJET : Structure d'accueil pour jeunes enfants

Date de la réunion de la Commission : 10 novembre 2004

Membres à voix délibérative :

NOM - PRENOM	QUALITE	FONCTION AU SEIN DE LA COMMISSION	PRESENTS	ABSENTS MAIS DUMENT CONVOQUES
M. FOURNEL Dominique	Adjoint au Maire	Président	x	
Mme LAURET Nicole	Conseillère municipale	Membre		x
M. PAYET J. Claude	Adjoint au Maire	Membre		x
M. POUNY Daniel	Conseiller municipal	Membre	x	
M. POYNIN J. Hugues	Conseiller municipal	Membre		x
M. FUMA Sude	Conseiller municipal	Membre		x
D. ALBANY	"	"	x	
D. DARAGON			x	

Membres à voix consultative :

NOM - PRENOM	QUALITE	FONCTION AU SEIN DE LA COMMISSION	PRESENTS	ABSENTS MAIS DUMENT CONVOQUES
M.	DDCCRF			x
M. BRIANT	Receveur Municipal		x	

I. RAPPEL

L'ouverture des plis a eu lieu le 13 octobre 2004.

A cette date les plis des 14 entreprises suivantes ont été reçus dans les délais : TECHNIC Alu, TECHNIC Pose O.I, JSPB, SBTPC (lettre d'excuse), O.I TECH, EGCE, DUGNOMET, ERRISSY, LOMBARD, BSO, FO-YAM, EGBA, SOTRACO et V.S Travaux.

Aucun pli n'est arrivé hors délai.

Après examen des pièces fiscales et sociales ainsi que des garanties professionnelles et financières de chacun des candidats, seul EGBA n'a pas été admis à l'ouverture de la seconde enveloppe, car n'ayant pas fourni d'éléments permettant de juger ses garanties professionnelles et financières.

Après enregistrement des offres, la commission a alors demandé aux services de procéder à l'analyse de celles-ci.

II. ANALYSE

L'analyse s'est effectuée en fonction des critères d'attributions fixés dans le Règlement de Consultation :

- 1) prix des prestations ;
- 2) délai d'exécution.

III. CONCLUSION

Après examen du rapport d'analyse des offres et au vu des critères d'attributions rappelés ci-dessus, la commission décide :

* pour le lot 1 : du classement suivant :

1-) US TRAVAUX (meilleure - disant et délais conformes).

* pour le lot 2 : du classement suivant :

1-) US TRAVAUX (seule offre reçue mais conforme au niveau de prix et délais).

* pour le lot 3 : de proposer une déclaration sans suite compte tenu de l'insuffisance des pièces de DCE qui ont été demandées tardivement.

* pour le lot 4 : de proposer une déclaration sans suite compte tenu de l'insuffisance des pièces de DCE (CCTP et DCE).

* pour le lot 5 : il en est de même ~~que~~ le lot 4.

* pour le lot 6 : de proposer une déclaration sans suite pour les mêmes motifs que le lot n° 3.

* pour le let 7 : du classement suivant

- 1) VS TRAVAUX (même disant et délai capner)
- 2) ERIPSY.

* pour le let F : du classement suivant :

- 1) VS TRAVAUX (même disant et délais capner)
- 2) ERIPSY

* pour le let 5 : du classement suivant :

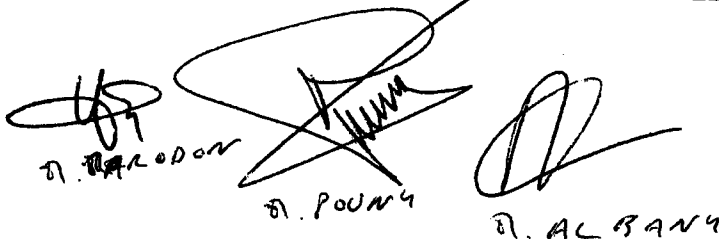
- 1) TSPB (même disant et délai capner)
- 2) VS TRAVAUX.

SAINT-DENIS, LE 10/11/04
LE PRESIDENT



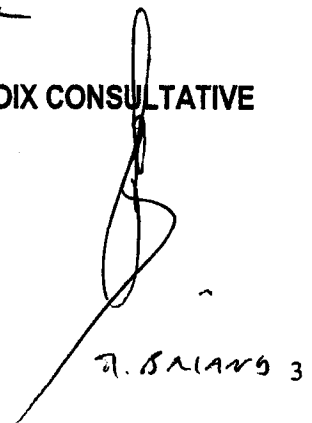
M. FOURNEL

LES MEMBRES A VOIX DELIBERATIVE



M. MARODON
M. POUIN
M. ALBAN

LES MEMBRES A VOIX CONSULTATIVE



M. SALANG 3